



# Recueil des actes administratifs

**L**e présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2018

### REVISION DES TARIFS DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DE LA NOUVELLE MEDIATHEQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité

- DE FIXER ainsi les nouveaux tarifs des inscriptions à la médiathèque à compter du 17 octobre 2018 :

<b>Abonnés Garchois</b>	Gratuité pour l'ensemble des services
<b>Abonnés Non Garchois</b>	Tarif unique de 80 € pour l'ensemble des services

- DE MAINTENIR à 5€ le coût du renouvellement de la carte d'adhérent à la suite de 2 cartes perdues
- DE CREER un tarif « pénalités de retard »
  - à partir du 3<sup>ème</sup> rappel : 5€
  - à partir du 4<sup>ème</sup> rappel : 10 €
- DE MAINTENIR le tarif de la photocopie à 0,18€ (A4 noir et blanc)
- DE FIXER le tarif d'accès à un poste informatique public :
  - gratuit pour les abonnés
  - 2€ par consultation pour les non abonnés

L'accès au Wifi public est gratuit

**TARIF DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019  
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : ECOLE DES SPORTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE les modalités de participations des familles à l'Ecole des sports, pendant les vacances, pour la rentrée scolaire 2018-2019 telles que définies ci-après :

	ACTIVITES	Année scolaire 2018/2019			
		TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
<i>Elémentaire</i>	Ecole des sports (1) Repas inclus / jour (durant les vacances scolaires)	1.2714%	7,20€	17,80€	34€

(1) ce tarif s'ajoute à celui des activités proposées par l'Ecole des sports pendant les vacances scolaires

**SEJOUR EXTERNE DE L'ECOLE DES SPORTS ORGANISE PAR LA VILLE AU COURS DES  
VACANCES D'HIVER 2019 - FIXATION DES TARIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE le programme du séjour de ski organisé par l'Ecole des Sports à COURCHEVEL 1550 (73) pendant les vacances scolaires d'Hiver 2019
- FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

Enfants de 9 à 12 ans	Garchois : 1 <sup>er</sup> enfant	690 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	590 €
	Non Garchois :	800 €

Adolescents de 13 à 18 ans	Garchois : 1 <sup>er</sup> enfant	750 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	600 €
	Non Garchois :	875 €

- AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes concernés.

**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE de procéder à la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
739223-01 (UB02)	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 200 000 €	+ 350 000 €	1 550 000 €
6042-255 (UB11)	Achats de prestations de services	54 000 €	+ 20 000 €	74 000 €

60632-321 (UB19)	Fournitures de petit équipement	1 600 €	+ 2 500 €	4 100 €
60632-020 (UB38)	Fournitures de petit équipement	94 250 €	+ 15 000 €	109 250 €
6064-321 (UB19)	Fournitures administratives	2 450 €	+ 2 500 €	4 950 €
6135-020 (UB38)	Locations mobilières	4 000 €	+ 15 000 €	19 000 €
6241-321 (UB19)	Transports de biens	13 000 €	+ 5 000 €	18 000 €
6574-30 (UB02)	Subventions aux associations	7 900 €	+ 1 400 €	9 300 €
6574-520 (UB02)	Subventions aux associations	196 000 €	+ 500 €	196 500 €

### Dépenses

#### Crédits en diminution

Imputation	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
65541-01 (UB02)	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	5 788 800 €	- 411 900 €	5 376 900 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

#### Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
2135-321 (UB06)	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0 €	+ 24 200 €	24 200 €
2051-020 (UB03)	Logiciels	198 372,98 €	+ 20 000 €	218 372,98 €
2031-020 (UB03)	Frais d'études	0 €	+ 18 000 €	18 000 €
2188-024 (UB20)	Autres immobilisations corporelles	6 600 €	+ 5 500 €	12 100 €
2188-40 (UB24)	Autres immobilisations corporelles	14 150 €	+ 7 200 €	21 350 €
2184-020 (UB02)	Mobilier	4 745 €	+ 10 000 €	14 745 €

2184-64 (UB33)	Mobilier	1 422,84 €	+ 1 200 €	2 622,84 €
2313-020 (UB06)	Constructions	208 255,97 €	+ 20 000 €	228 255,97 €
2313-321 (UB06)	Constructions	1 785 494,01 €	+ 185 000 €	1 970 494,01 €

### Dépenses

#### Crédits en diminution

Imputation	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
2188-321 (UB19)	Autres immobilisations corporelles	231 336,38 €	- 10 000 €	221 336,38 €
2183-020 (UB03)	Matériel informatique	300 457,67 €	- 38 000 €	262 457,67 €

### Recettes

#### Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
1323-822 (UB06)	Subvention du Département	0 €	+ 400 000 €	400 000 €
10223-01 (UB02)	Taxe locale d'équipement	0 €	+ 300 000 €	300 000 €

### Recettes

#### Crédits en diminution

Imputation	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
1641-01 (UB02)	Emprunts	3 149 398,03 €	-456 900 €	2 692 498,03 €

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CULTURE ET BIBLIOTHEQUE ET LUDOTHEQUE POUR TOUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association culture et bibliothèque pour tous.  
Les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association bibliothèque pour tous/ ludothèque.  
Les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative n°2.

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION THEODORA

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE d'accorder une subvention de 500 € à l'association Théodora.  
Les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative n°2.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DU CONSERVATOIRE – ANNEE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention relative aux actions menées par le conservatoire pour l'année 2018 dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à la constitution du dossier

**GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE A LA SA HLM VILOGIA POUR LA CREATION DE 4 LOGEMENTS NEUFS SOCIAUX DANS LE PROGRAMME SIS 85, RUE DU DIX-NEUF JANVIER A GARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ACCORDE sa garantie d'emprunt concernant 3 prêts pour des montants de 80.409 €, 248.538 € et 292.398 € auprès de la Banque Postale pour la construction de 4 logements ULS financés en PLS (Prêts Locatifs Sociaux) dans une opération en cours de construction sise 85, rue du Dix-Neuf Janvier à Garches.
- APPROUVE la convention de réservation de locataires à intervenir entre la Ville de Garches et la SA HLM VILOGIA concernant les modalités de gestion pour 4 logements conventionnés dont un pour la Ville.
- AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer les documents à intervenir dans cette affaire.

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN METROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (PMHH)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ÉMET un avis favorable au projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement en réclamant de voir prises en compte les réserves suivantes :
  - ÊTRE ASSOCIÉ aux efforts de la Métropole pour dégager une capacité d'intervention dans le domaine de l'habitat au service des territoires et des communes.
  - PARTAGER les inquiétudes des Élus métropolitains au regard des objectifs fixés par le Porter à Connaissance en raison de la densité existante sur le territoire et de la congestion des déplacements.
  - CONTESTER les objectifs quantitatifs assignés par l'Etat qui conduiront à des contradictions avec les orientations du projet de territoire de POLD et des conflits :
    - Avec la qualité de vie que les communes du territoire ont préservée,
    - Avec les capacités des transports en commun y compris du futur GPE,
    - Avec les attractivités internationales de la MGP et du territoire,
  - DÉNONCER les multiples impositions que fait peser l'État sur les collectivités et les bailleurs sociaux et qui ne figurent pas dans le Porter à Connaissance (PAC), alors même qu'elles conditionnent le contenu et la mise en œuvre du PMHH.
  - RAPPELER que les objectifs quantitatifs triennaux issus de la loi SRU conduisent à des impasses et à une mise sous tutelle des communes carencées.
  - RAPPELER que la gestion de la veille sociale, de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement au logement des personnes sans logement est de la compétence et de la responsabilité de l'Etat et doit être financé par l'Etat.
  - INSISTER sur l'importance du rôle du parc locatif privé dans les parcours résidentiels et d'une déclinaison territoriale de ce parc, sous la forme du logement intermédiaire.
  - APPELER la Métropole à assurer un rôle de soutien financier et en ingénierie pour la résorption de l'habitat insalubre.

**MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS  
A ASSISTANCE ELECTRIQUE PAR ILE DE FRANCE MOBILITES  
(EX STIF) A GARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique dans la commune de Garches réalisée par Île de France mobilités dans le cadre d'une délégation de service à intervenir
- AUTORISE Le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à prendre toutes décisions utiles à l'exécution du service et à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier

**GARCHES EN FETE  
CONCOURS DE DECORATIONS D'APPARTEMENTS ET DE MAISONS - NOEL 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité

- DE RECOMPENSER les lauréats du concours
- DE FIXER le montant des prix pour chaque catégorie (maison et appartement) de la façon suivante :  
1<sup>er</sup> prix : Valeur 150€  
2<sup>ème</sup> prix : Valeur 100€  
3<sup>ème</sup> prix : Valeur 50€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours

**PERSONNEL COMMUNAL  
FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE (CT) ET AU  
COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHS-CT) -  
MAINTIEN DU PARITARISME**

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité

- DE FIXER le nombre de représentants à :
  - 4 représentants du personnel et 4 représentants des élus pour le comité technique
  - 4 représentants de chaque collège, pour le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail dans les mêmes conditions que pour le comité technique
- DE RATTACHER les effectifs de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale au Comité technique et au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail de la Ville

**PERSONNEL COMMUNAL  
TRANSFORMATION DE POSTE - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Décide DE TRANSFORMER
  - 1 - 1 poste d'Agent de maîtrise (effectif passant de 9 à 8) en 1 poste d'Agent de maîtrise principal (effectif passant de 8 à 9)
  - 2 - 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, (effectif passant de 7 à 6), en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 3 - 3 Postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe, effectif passant de 12 à 9 en 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, (effectif passant de 88 à 91),
  - 4 - 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe, (effectif passant de 9 à 8) en 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe, (effectif passant de 3 à 4),
  - 5 - 1 poste de puéricultrice hors classe, (effectif passant de 2 à 1) en 1 poste de puéricultrice de classe normale, (effectif passant de 0 à 1),
  - 6 - 2 postes d'adjoint technique, (effectif passant de 88 à 86), en 2 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe, (effectif passant de 22 à 24),

- 7 - Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, (effectif passant de 6 à 5), en 1 poste d'assistant du patrimoine, (effectif passant de 1 à 2).
- 8 - 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet de 8h (effectif passant de 1 à 0) en 1 poste professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (effectif passant de 3 à 4)
- 9 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps non complet de 4 h (effectif passant de 2 à 1), en 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet de 3 h.
- 10 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 16h (effectif passant de 1 à 0) en 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 12h hebdomadaires.
- 11 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10h (effectif passant de 4 à 3) en 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 17h (effectif passant de 0 à 1)
- 12 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 16h (effectif passant de 1 à 0), en 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet (20 h), (effectif passant de 0 à 1)

**CESSION PAR LA VILLE DE GARCHES D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE A LA SOCIETE HLM IMMOBILIERE 3F CONCERNANT LA RESIDENCE SISE 26 A 36, GRANDE RUE A GARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés,

- PREND ACTE de l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale fixant à 8.100.000 € H.T la valeur d'une rupture anticipée du bail consenti entre la Ville de Garches et la SA Immobilière 3F dans la Résidence Guynemer sise 26 à 36, Grande Rue à Garches,
- APPROUVE la rupture anticipée des droits au bail susvisé et désigne la SA Immobilière 3F comme acquéreur en lui réclamant, en contrepartie, le versement à la Ville d'une somme de 8.100.000 € H.T qui intègre le loyer dû à partir de la 41<sup>ème</sup> année, pour permettre à la SA Immobilière 3F de détenir la propriété de l'ensemble immobilier (terrain et immeubles) qui devra être conservé à un usage locatif social, Si dans le futur, la société Immobilière 3F procédait à une cession partielle ou totale de son parc, comme le Pôle d'Evaluation Domaniale le précise dans son estimation, le prix devra être revalorisé.
- AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer tous les actes à intervenir dans cette affaire et à effectuer toutes les démarches dans ce but,
- DESIGNÉ l'étude notariale de Garches pour assister la Ville dans cette transaction.

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

□□□

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la	DATE	OBJET DE LA DECISION
----------	------	----------------------

décision	de la décision	
2018-090	03/07/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'intervention d'une musicologue indépendante au relais assistantes maternelles
2018-091	04/07/2018	Décision modificative portant avenant à la régie de recettes « droits scolaires » à la ville de Garches
2018-092	09/07/2018	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'association « l'âge d'or de France »
2018-093	20/07/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une causerie musicale le jeudi 09 août 2018
2018-094	20/07/2018	Décision modificative portant avenant à la régie de recettes « piscine et gymnase des Meuries – espace aquaforme »
2018-095	24/07/2018	Décision portant signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement d'urgence sis à Garches 9 rue de la côte saint Louis
2018-096	04/07/2018	Décision portant signature d'un contrat de location n°CL2018-019 avec la société vidéo synergie
2018-097	30/07/2018	Décision portant signature d'un avenant au contrat de maintenance du logiciel Littera avec le module themis-comedec
2018-098	30/08/2018	Décision portant signature d'un avenant de résiliation au contrat de programmation au centre culturel de Garches
2018-099	24/08/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'ateliers pour se familiariser aux téléphones et aux tablettes du 24 septembre 2018 au 10 juin 2018
2018-100	24/08/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation de séances d'art thérapie du lundi 3 septembre au jeudi 6 décembre 2018
2018-101	10/07/2018	Décision fixant les tarifs des spectacles du centre culturel pour la saison 2018/2019
2018-102	05/09/2018	Décision portant signature d'un contrat relatif à la mise en place d'un dispositif préventif de secours
2018-103	04/09/2018	Décision portant signature d'un contrat avec la société FC sécurité
2018-104	03/09/2018	Décision portant signature d'une convention de partenariat entre la mairie de Garches et l'association « destination multimédia » pour l'animation de permanences numériques à destination des seniors
2018-105	06/09/2018	Décision portant cession d'un scooter Peugeot
2018-106	07/09/2018	Décision portant signature d'un contrat de maintenance auprès de la société Novatice pour un support et maintenance du logiciel de gestion des ordinateurs ouverts au public pour la médiathèque de Garches
2018-107	07/09/2018	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le jeudi 11 octobre 2018 à la résidence Les Tilleuls
2018-108	06/09/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2018-109	12/09/2018	Décision portant signature d'un avenant n°2 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement d'urgence sis à Garches 9 rue de la Côte St Louis
2018-110	25/09/2018	Décision portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative
2018-111	11/09/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2018-112	10/09/2018	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente départementale du collège Henri Bergson de Garches au profit de la commune de Garches
2018-114	25/09/2018	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association Science et sport
2018-115	25/09/2018	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association sportive du collège Henri Bergson
2018-116	25/09/2018	Décision portant signature d'une convention entre la Ville de Garches et le collège



		Henri Bergson
2018-117	27/09/2018	Décision portant signature avec l'association Destination Multimedia d'une convention relative à la mise à disposition du local Garches Point Accueil
2018-118	26/09/2018	Décision portant signature d'une convention entre le ville de Garches et le Garches tennis club
2018-119	27/09/2018	Décision portant signature d'une convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement par le département des Hauts-de-Seine
2018-120	28/09/2018	Décision portant signature d'une convention de partenariat pour un concert de la maîtrise des Hauts-de-Seine en l'église de Garches
2018-121	01/10/2018	Décision fixant les tarifs des activités et stages de l'école des sports pour la période des vacances de la Toussaint 2018
2018-122	13/09/2018	Décision portant signature de contrat entre la ville de Garches et la société Apsara productions
2018-123	08/10/2018	Décision portant signature d'un contrat de proximité entre l'office Hauts-de-Seine habitat et la ville de Garches
2018-124	09/10/2018	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 DECEMBRE 2018**

**REVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX ET TAXES ET REDEVANCES 2019 :**

**Piscine, Salle culture physique, Tennis**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés,

- DÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs de certains services municipaux ci-dessous énumérés :

**ACCÈS PISCINE**

		TARIFS € au 1/01/2019	
<b>Garchois</b>	• <b>Adultes</b>	À l'unité	5,00
		Pour 10 entrées	42,85
		Abonnement mensuel	42,85
		Abonnement trimestriel	117,00
	• <b>Enfants (-18 ans)</b>	À l'unité	2,80
		Pour 10 entrées	26,10
		Abonnement mensuel	26,10
		Abonnement trimestriel	71,60
	• <b>Tarif réduit :</b> Etudiant, passeport jeune, famille nombreuse, handicapé, chômeur, 3 <sup>ème</sup> âge (sur présentation de la carte)	À l'unité	3,60
		Pour 10 entrées	32,15
		Abonnement mensuel	32,15
		Abonnement trimestriel	87,80
<b>Non Garchois</b>	• <b>Adultes</b>		

	À l'unité	6,30
	Pour 10 entrées	53,75
	Abonnement mensuel	53,75
	Abonnement trimestriel	146,90
	<b>• Enfants (-18 ans)</b>	
	À l'unité	3,50
	Pour 10 entrées	32,70
	Abonnement mensuel	32,70
	Abonnement trimestriel	89,95

**ACTIVITÉS**

	TARIFS € au 1/01/2019
<b>• Cours de natation par un Maître Nageur Sauveteur accessible aux handicapés :</b>	
La leçon	19,70
Les 10 leçons	171,70
<b>• Cours collectif de natation (1)</b>	
1 fois par semaine, le trimestre, par personne :	119,55

(1) cours assurés en dehors des vacances scolaires

	TARIFS € au 1/01/2019
<b>• Cours aquaforme collectif (aquagym, aqua-jogging, aqua-training, aqua-palmes) (1)</b>	
<b>GARCHOIS</b>	
1 fois par semaine, le trimestre, par personne :	125,30
2 fois par semaine, le trimestre, par personne :	167,00
1 fois par semaine, l'année, par personne :	334,45
2 fois par semaine, l'année, par personne :	473,80
<b>NON GARCHOIS</b>	
1 fois par semaine, le trimestre, par personne :	150,75
2 fois par semaine, le trimestre, par personne :	200,85
1 fois par semaine, l'année, par personne :	402,00
2 fois par semaine, l'année, par personne :	569,65
<b>• Cours collectifs aquaforme senior (1) (2)</b>	
<b>GARCHOIS</b>	
1 fois par semaine, l'année, par personne :	209,00
<b>NON GARCHOIS</b>	
1 fois par semaine, l'année, par personne :	240,45
<b>• Cours collectifs aquabike (1)</b>	
<b>GARCHOIS</b>	
1 fois par semaine, le trimestre, par personne :	96,90
2 fois par semaine, le trimestre, par personne :	157,60
1 fois par semaine, l'année, par personne :	253,50
2 fois par semaine, l'année, par personne :	392,95
<b>NON GARCHOIS</b>	
1 fois par semaine, le trimestre, par personne :	116,65
2 fois par semaine, le trimestre, par personne :	189,45

1 fois par semaine, l'année, par personne :	291,50
2 fois par semaine, l'année, par personne :	451,85
Location d'un aquabike à la ½ h :	7,00

- (1) cours assurés en dehors des vacances scolaires  
(2) troisième âge

### LOCATIONS

	TARIFS € au 1/01/2019
• Location du petit bassin avec un Maître Nageur Sauveteur, l'heure :	76,40
• Location du grand bassin avec un Maître Nageur Sauveteur, l'heure:	106,00
Mise à disposition d'un Maître Nageur Sauveteur, l'heure d'enseignement :	28,35

## SALLE DE CULTURE PHYSIQUE

### SALLE DE CULTURE PHYSIQUE + HAMMAM + SAUNA

		TARIFS € au 1/01/2019
<b>Garchois</b>	• La séance	10,55
	• 10 séances (sans limite de période)	75,95
	• Fréquentation à volonté :	
	Un mois	75,95
	Un trimestre	180,25
	L'année	366,50
	• Tarif réduit : Etudiant, passeport jeune, famille nombreuse, handicapé, chômeur, 3 <sup>ème</sup> âge (sur présentation de la carte) Fréquentation à volonté :	
Un mois	51,40	
Un trimestre	128,50	
L'année	283,80	
<b>Non Garchois</b>	• La séance	13,00
	• 10 séances (sans limite de période)	95,25
	• Fréquentation à volonté :	
	Un mois	95,25
	Un trimestre	225,95
L'année	459,75	

### SALLE DE CULTURE PHYSIQUE

**+ PISCINE À VOLONTÉ + HAMMAM + SAUNA**

		<i>TARIFS € au 1/01/2019</i>
<b>Garchois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fréquentation à volonté :</b></li> <li style="padding-left: 20px;">Un mois</li> <li style="padding-left: 20px;">Un trimestre</li> <li style="padding-left: 20px;">L'année</li> </ul>	 111,65 237,25 509,40
<b>Non Garchois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fréquentation à volonté :</b></li> <li style="padding-left: 20px;">Un mois</li> <li style="padding-left: 20px;">Un trimestre</li> <li style="padding-left: 20px;">L'année</li> </ul>	 140,05 297,75 638,85

**SALLE DE CULTURE PHYSIQUE  
+ PISCINE À VOLONTÉ + HAMMAM + SAUNA  
+ TENNIS MEURIES**

(location des courts hors week-end et jours fériés)

		<i>TARIFS € au 1/01/2019</i>
<b>Garchois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fréquentation à volonté :</b></li> <li style="padding-left: 20px;">Un mois</li> <li style="padding-left: 20px;">Un trimestre</li> <li style="padding-left: 20px;">L'année</li> </ul>	 151,30 357,05 899,95
<b>Non Garchois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fréquentation à volonté :</b></li> <li style="padding-left: 20px;">Un mois</li> <li style="padding-left: 20px;">Un trimestre</li> <li style="padding-left: 20px;">L'année</li> </ul>	 189,80 448,00 1 128,95

<b>Renouvellement</b> d'une carte magnétique en cas de perte ou de dégradation :	7,00
--	------

**TENNIS**

**LOCATION DE COURTS**

		<i>TARIFS € au 1/01/2019</i>
<b>Garchois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• du lundi au vendredi de 9h à 17h :</li> <li>• en dehors de ces horaires, week-end et jours fériés :</li> </ul>	 9,00 15,85
<b>Non Garchois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• du lundi au vendredi de 9h à 17h :</li> <li>• en dehors de ces horaires, week-end et jours fériés :</li> </ul>	 10,95 20,05

**TARIF POUR LES ENTREPRISES DE GARCHES**

- décide de RECONDUIRE pour l'année 2019, l'application du tarif garchois sur les tarifs : piscine, culture physique, tennis, à tous les salariés travaillant dans une entreprise garchoise (sur présentation d'un justificatif).

	<b>TARIFS € au 1/01/2019</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Décide de FIXER comme suit le tarif des cartes délivrées à l'année aux entreprises Garchoises par tranche de 25 salariés, donnant accès à la piscine et à la culture physique</li> </ul> <p style="text-align: center;">Les 4 cartes :</p>	2 127,00

### **REVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX ET TAXES ET REDEVANCES 2019 :**

#### **Droits, Taxes et Redevances**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs de certains services municipaux ci-dessous énumérés :

	<b>TARIFS € au 1/01/2019</b>
<u>CONCESSIONS CIMETIÈRE</u>	
• Concession quinzenaire :	545,00
• Concession trentenaire :	820,00
• Concession cinquanteenaire :	1 830,00
• Perpétuelle 2 m <sup>2</sup> :	12 100,00
• Perpétuelle 4 m <sup>2</sup> :	24 100,00
• la concession quinzenaire pour un espace cinéraire :	345,00
• le caveau provisoire, par jour à :	6,00
• le caveau provisoire, forfait mensuel à partir du 2 <sup>ème</sup> mois :	112,00
• vacation funéraire :	20,00
• Taxe d'inhumation	22,00

	<b>TARIFS € au 1/01/2019</b>
<u>DROITS DE VOIRIE</u>	
LES SAILLIES :	
• Enseigne de tout type, attribut décoratif, lanterne, panneau. L'unité :	61,00
OCCUPATION TEMPORAIRE DU SOL – FORFAIT PAR JOUR :	
• Camion de déménagement :	65,00
• Camion d'emménagement :	23,00
• Camion de déménagement et emménagement sur la commune	65,00
• Autres (sauf benne et échafaudage, gratuit) :	23,00
• Emprise de chantier de construction : par m <sup>2</sup>	1,00
• Benne : emplacement du lundi au vendredi (pas de stationnement pendant les week-ends)	31,00
• Alimentation électrique de chantier : poteau provisoire pour 30 jours consécutifs	21,00
• Installation de barnums ou cantines : par m <sup>2</sup>	5,00
<u>PRISES DE VUES CINEMATOGRAPHIQUES</u>	



**JANVIER 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE l'instauration de concessions quinzennaires et trentennaires pour les cases de columbarium
- FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs des concessions du columbarium de la façon suivante :
  - concession trentenaire, la case 1 000€
  - concession quinzenaire, la case 600€

**FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Décide de FIXER comme suit les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

2 ème page de couverture (Pleine page)	1 100 €
la demie page intérieure	550 €
3 ème page de couverture (la demie page)	550 €
4 ème page de couverture (Pleine page)	1 100 €

**ORGANISATION D'UN SÉJOUR PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES DE PRINTEMPS 2019 - FIXATION DES TARIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour « Ile d'Oléron », situé au centre vacances « Le Domino », à Saint Georges d'Oléron (17) du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2019 (12 jours)
- FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

Taux d'effort	Tarif Plancher	Tarif Plafond	Tarif Hors Garches
32,1429 %	165 €	450 €	510 €

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.

**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Décide de PROCEDER à la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
657362-520 (UB02)	Subvention CCAS	215 000 €	+ 206 903,80 €	421 903,80 €
6574-025 (UB02)	Subventions aux associations	97 400 €	+ 500 €	97 900 €

**Dépenses**

**Crédits en diminution**

Imputation	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
65541-01 (UB02)	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	5 376 900 €	- 207 403,80 €	5 169 496,20 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

**Crédits en augmentation**

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
2115-510 (UB02)	Terrains bâtis	4 600 €	+ 1 320 096,20 €	1 324 696,20 €
2313-01 (UB02)	Constructions	49 247 €	+ 40 100 €	89 347 €

**Recettes**

**Crédits en augmentation**

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
2031-01 (UB02)	Frais d'études	49 247 €	+ 40 100 €	89 347 €
1641-01 (UB02)	Emprunt	2 692 498,03 €	+ 1 320 096,20 €	4 012 594,23 €

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Union Nationale des Combattants (section Garchoise).
- Les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative n°3.

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION AGLAÉ POUR L'ANNEE 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE le maire à signer, avec l'Association AGLAÉ, la convention définissant, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, les conditions d'attribution des subventions municipales à cette association.

**ACQUISITION PAR LA VILLE DE GARCHES DE 3 PARCELLES DETENUES PAR LE**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DANS LA RESIDENCE GUYNEMER  
SISE 30, 32 ET 34 GRANDE RUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'acquisition par la Ville de Garches des parcelles cadastrées section AH n° 311, 312, 313 couvrant une superficie de 2 034 m<sup>2</sup> sise 30, 32 et 34 Grande Rue détenues par le CCAS moyennant le prix de 1.527.000 € H.T selon l'estimation de France Domaine,
- ACCEPTE DE VERSER au CCAS un montant de 206.903,80 € au titre de l'avance sur le prix de vente selon la convention du 6 février 1975 et une soulte de 1.320.096,20 € pour atteindre le prix d'acquisition de 1.527.000 €,
- DESIGNER l'étude notariale de Garches pour dresser les actes à intervenir,
- AUTORISE Le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer les actes dans ce but.

**CONFIRMATION DE LA VENTE DES PARCELLES AH N° 7, 355, 633, 637 COMPOSANT  
L'ILOT DE L'EGLISE A LA SOCIETE BPD MARIGNAN ET ACQUISITION EN VEFA PAR LA  
VILLE D'UN LOCAL BRUT DE 400 M<sup>2</sup> POUR LE STOCKAGE DU MATERIEL DU MARCHE  
FORAIN DANS L'OPERATION A CONSTRUIRE SUR LE SITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- CONFIRME la cession du terrain de la Ville cadastré section AH n° 7, 355, 633, 637 d'une contenance de 3157 m<sup>2</sup> dans le domaine privé de la commune et situé 4-8 rue de l'Eglise, à la société BPD MARIGNAN, moyennant le prix de 14.000.000 € (quatorze millions d'euros) hors taxes auquel s'ajoutent les frais de démolition de 88.000 € (quatre-vingt-huit mille) hors taxes pour la construction d'un ensemble immobilier de 8232 m<sup>2</sup> comprenant des logements en accession, en locatif social, un local commercial, un local réserve, des stationnements en sous-sol,
- CONFIRME l'acquisition par la Ville de Garches en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un local réserves de 400 m<sup>2</sup> environ en l'état brut et en sous-sol du bâtiment à construire pour le stockage du matériel du marché forain pour un prix de 640.000 € HT,
- AUTORISE Le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer les actes à intervenir,
- DESIGNER l'étude notariale de Garches pour dresser les actes à intervenir et assister la Ville dans ces transactions,
- INSCRIT les recettes et les dépenses au budget de la commune.

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CLASSEMENT DANS  
LE DOMAINE PRIVE DES LOCAUX PROPRIETES DE LA VILLE SITUES 9 RUE DES SUISSES  
(284 M<sup>2</sup>), 27 RUE DU 19 JANVIER (165 M<sup>2</sup>), 73 RUE DE SURESNES (172 M<sup>2</sup>) A GARCHES -  
FIXATION DES PRIX DE VENTE ET DES MODALITES D'ALIENATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- DE DESAFFECTER ET DECLASSER du domaine public en le classant dans le domaine privé de la commune le local situé 9, rue des Suisses – lot 502 de 284 m<sup>2</sup> environ,
- D'AUTORISER l'aliénation du local selon l'estimation fixée par France Domaine en date du 16 novembre au prix minimum de 625.000 € H.T.,
- DE DESAFFECTER ET DECLASSER du domaine public en le classant dans le domaine privé de la commune le local situé 27 rue du 19 Janvier – RDC - de 165 m<sup>2</sup> environ,
- D'AUTORISER l'aliénation du local selon l'estimation fixée par France Domaine en date du 16 novembre au prix minimum de 460.000 € H.T.,

- DE DESAFFECTER ET DECLASSER par anticipation en le classant dans le domaine privé de la commune le local situé 73 rue de Suresnes – lot 3301 de 172 m<sup>2</sup> environ dans le bâtiment Provence à Garches, étant précisé que le local sert actuellement à des missions de service public qui seront déménagées au plus tard dans un délai de 6 mois reconductible une fois dans de nouveaux locaux à aménager en centre-ville,
- D'AUTORISER l'aliénation des locaux selon l'estimation fixée par France Domaine en date du 16 novembre au prix minimum de 380.000 € H.T.,
- D'AUTORISER le Maire à rechercher et à désigner un acquéreur aux prix et conditions susvisés et à signer au nom de la Ville les actes à intervenir,
- DE DESIGNER l'étude notariale de Garches pour assister la Ville dans ces ventes,
- D'INSCRIRE les recettes au budget de la Ville.

**AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget 2019 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Affectations et montants des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du Budget Primitif 2019**

Chapitre	Crédits ouverts en 2018	Montants autorisés avant le vote du BP 2019
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	303 392,53 €	75 848 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	125 000,00 €	31 250 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 931 200,23 €	732 800 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 472 646,58 €	1 118 161 €
Total Dépenses d'équipement	7 832 239,34 €	1 958 059 €

**ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DE LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE l'admission en non-valeur des créances suivantes :

EXERCICE	MONTANT	OBJET
2013	1 432,42 €	ALSH, garderie, restauration scolaire, études dirigées
2014	466,87 €	ALSH, garderie, restauration scolaire
2015	2 267,91 €	ALSH, garderie, restauration scolaire
2016	2 691,01 €	ALSH, garderie, restauration scolaire
2017	899,85 €	ALSH, garderie, restauration scolaire, jardin d'enfants
<b>TOTAL</b>	<b>7 758,06 €</b>	

**DEMANDE D'EXTENSION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA VILLE A LA SA HLM DU LOGEMENT FRANÇAIS DANS LA RESIDENCE SOCIALE SISE 3 A 15 RUE DES CROISSANTS A GARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ACCORDE la prolongation de la garantie d'emprunt de la Ville pour une période de 10 ans supplémentaires dans 2 prêts contractés par la SA HLM « Logement Français » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour un capital restant dû de 1.729.000 € dans le financement de la résidence sociale sise 3 à 15 rue des Croissants à Garches,
- APPROUVE l'avenant prolongeant de 10 ans la convention de réservation par la Ville portant sur 20% des droits de désignation des locataires dans ce programme,
- AUTORISE le maire ou le 1er Maire-adjoint à signer les actes et documents dans ce but.

**RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE POUR LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- FIXE à 31.586 mètres la longueur de la voirie communale et départementale à Garches.

**APPEL D'OFFRES OUVERT**

**CONCERNANT LA GESTION DU MARCHÉ FORAIN SITUÉ PLACE SAINT LOUIS DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir avec la société EGS pour la gestion du marché forain situé place Saint Louis pour une durée de 4 ans fermes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2022.

**DEMANDES DE SUBVENTION ET D'EXPLOITATION POUR UNE EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION DANS LES SQUARES, PARCS DE STATIONNEMENT COUVERT ET AUTRES POINTS SENSIBLES DANS LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre et Mme DUMONT s'abstenant,

- APPROUVE l'extension de la vidéoprotection et le raccordement au Centre de supervision urbain
- AUTORISE le Maire ou le Maire-adjoint en charge de la sécurité publique de déposer, au nom de la commune, auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine, la demande d'autorisation d'exploitation concernant l'extension de la vidéoprotection et son raccordement sur le CSU en mairie de Garches,
- AUTORISE le Maire ou le Maire-adjoint en charge de la sécurité publique de signer tous les documents et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de cette opération,
- AUTORISE le Maire ou le 1er Maire-adjoint à solliciter, auprès de tous organismes publics, services de l'Etat et collectivités territoriales, les subventions susceptibles d'être obtenues dans cette affaire,
- AUTORISE le Maire ou le 1er Maire-adjoint à solliciter auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine les subventions susceptibles d'être obtenues dans cette affaire dans le cadre des actions retenues par le CLSPD à Garches.

**APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES**

**CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT métropolitaine pour 2018

**DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme DUMONT votant contre et Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant,

- EMET
- ✓ Pour l'ensemble des commerces de détail autres que l'automobile, un avis favorable sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales autorisées suivant :
- 13 Janvier 2019 – premier dimanche des soldes d'hiver
  - 26 Mai 2019 – fête des mères
  - 16 Juin 2019 – fête des pères
  - 30 Juin 2019- premier dimanche des soldes d'été
  - 1<sup>er</sup> & 8 Septembre 2019 - rentrée scolaire
  - 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 & 29 Décembre 2019 – fêtes de fin d'année.
- ✓ Pour le secteur automobile (voitures, deux roues, ...), un avis favorable sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales autorisées suivant :
- 20 Janvier 2019
  - 17 Mars 2019
  - 16 Juin 2019
  - 13 Octobre 2019.

□ □ □

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2018-126	21/09/2018	Décision modificative relative au contrat d'animation musicale interactive à la RPA
2018-127	21/09/2018	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence donnée le 8 novembre 2018
2018-128	20/09/2018	Décision portant signature d'un contrat avec Neuronez pour l'organisation d'une conférence au Potager du Roy à Versailles le 14 juin 2018 ainsi des achats pour tous les ateliers
2018-129	06/09/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2018-130	24/10/2018	Décision convention n°70025979 de mise à disposition de bouteille d'Hélium M20
2018-131	24/10/2018	Décision portant d'une convention pour la conférence « la poésie lors de la grande guerre »
2018-132	17/10/2018	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de la toussaint 2018
2018-133	16/10/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et ALVVF
2018-134	19/10/2018	Décision concernant la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Garches et l'état relative à la vidéo-protection urbaine
2018-135	11/10/2018	Décision concernant le contrat de prélèvements et d'analyses de laboratoire portant sur

		la quantification de légionnelle dans l'ECS des bâtiments communaux
2018-136	24/10/2018	Décision portant signature d'un avenant n°2 au contrat 2017-0096 HP
2018-137	17/10/2018	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'association « compagnie la petite porte »
2018-138	05/10/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'animation de l'après-midi dansante du repas de Noël du mercredi 12 décembre 2018
2018-139	26/10/2018	Décision portant signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la mairie de Garches et l'association « destination multimédia » pour l'animation des permanences numériques à destination des seniors
2018-140	29/10/2018	Décision portant signature d'un contrat avec l'AFM
2018-141	24/10/2018	Décision concernant le contrat de maintenance pour de la plieuse major PL75C à la reprographie
2018-142	30/10/2018	Décision portant signature de contrat pour l'intervention du centre de création et de diffusions musicales
2018-143	07/11/2018	Décision portant signature d'un contrat pour le spectacle « les 7 gueules du dragon »
2018-144	10/11/2018	Décision de clôture de la régie de recettes « vente de livres, histoire de Garches et Garches, arrêt sur image »
2018-145	10/11/2018	Décision modificative portant avenant à la régie de recettes de la résidence des personnes âgées « les tilleuls »
2018-146	09/11/2018	Décision portant signature d'un contrat d'assistance d'accompagnement et de suivi du progiciel Indeline
2018-147	15/11/2018	Décision portant refinancement du prêt Dexia
2018-148	14/11/2018	Décision portant souscription d'un prêt relais auprès de la banque postale
2018-149	14/11/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2018-150	16/11/2018	Décision portant signature d'un contrat de service de maintenance du système informatique
2018-151	20/11/2018	Décision portant signature d'un renouvellement de contrat pour la location et la maintenance d'un TPE portatif bluetooth « droits scolaires »
2018-152	20/11/2018	Décision portant signature d'un renouvellement de contrat pour la location et la maintenance d'un TPE portatif bluetooth « ccsb »
2018-153	27/11/2018	Décision portant réalisation d'un emprunt de 3.500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne

## DROITS DES SOLS DU 1<sup>er</sup> AOUT 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

### DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES

03/08/2018	72 rue de Suresnes	Enseigne
03/08/2018	38 Rue Frédéric Clément	Création de deux fenêtres de toit
03/08/2018	8 rue de l'Ermitage	création d'un abri de jardin
20/08/2018	21 Bis avenue Brézin	aménagement de combles et d'une cave
27/08/2018	21 rue de la Côte St Louis	création d'une piscine 32,94 m <sup>2</sup>
28/08/2018	6 rue des Gaudonnes	Création de deux portails d'accès aux 2 propriétés
28/08/2018	6 rue des Renaudières	Rénovation de la clôture et des portails en façade
28/08/2018	1 Clos de la Source	remplacement de la barrière existante par un portail automatisé
28/08/2018	94 bd Raymond Poincaré	transformation d'une maison en local d'activité économique
28/08/2018	11 Avenue de Beauval	Remplacement et agrandissement de portails
28/08/2018	95 rue du 19 janvier	Création d'un abri de jardin en bois sans terrassement
28/08/2018	1 Ave de la Bédoyère	Réfection de la couverture
29/08/2018	29 rue des Bures	installation d'une unité extérieure de climatisation
03/09/2018	8 rue des Bures	Création d'une terrasse et remplacement de pavés de verre

05/09/2018	15 B rue Frédéric Clément	Transformation d'un garage et d'une cave en pièces habitables
05/09/2018	2 rue de la côte Saint Louis	Création d'un portail et clôture
05/09/2018	13 avenue Henri Fontaine	modification de clôture
05/09/2018	29 avenue Henri Bergson	Réfection de la terrasse existante sans modification de superficie. remplacement des pierres grises/beige
13/09/2018	24 rue Athime Rué	démolition d'un abri de jardin vétuste de 9 M2 et reconstruction d'un abri de jardin à destination de serre de 19M2
28/09/2018	13 avenue Des Jockeys	Réaménagement du parking en espace de vie +exploitation De l'espace extérieur côté rue en parking avec accès bateau
03/10/2018	RD 907 Boulevard Raymond Poincaré	Enseigne
03/10/2018	14 Avenue Joffre	Enseigne
08/10/2018	98 bd du Général de Gaulle	modification de toiture
08/10/2018	9 Ave Edouard Detaille	Terrasse sur pilotis + changement des menuiseries
08/10/2018	13 Ave des Coteaux	Nettoyage + enduit 9002+métallerie 7015
10/10/2018	168 bd du Général de Gaulle	Installation d'un bandeau + modifications devanture
10/10/2018	19 rue de la Côte St Louis	Changement de Toiture coté route, avec passage d'ardoise au zinc pour une superficie de 80 m <sup>2</sup>
11/10/2018	11 Avenue Joffre	Enseigne
06/11/2018	14 rue des Renaudières	mise en place de deux velux, agrandissement de baies, modification de clôture sur rue
07/11/2018	65 rue du 19 Janvier	Ravalement des bâtiments
07/11/2018	31 rue Athime Rué	Pose d'un brise-soleil en aluminium blanc 9010. Structure légère et démontable.
14/11/2018	9 avenue Joffre	Enseigne et châssis
14/11/2018	28 Grande Rue	Division en vue de construire
22/11/2018	20 Ave. Casimir Davaine	Ravalement et remplacement de fenêtre à l'identique
29/11/2018	132 Grande rue	Enseigne
03/12/2018	5 sente des Quatre Chemins	ouverture d'une fenêtre à la place d'une porte de garage + agrandissement de fenêtres. et mise en place d'une clôture en fer forgé.
07/12/2018	10 rue de l'Ermitage	transformation de 2 caves en niveau -1 en habitation,
10/12/2018	46 rue des Croissants	Création d'un portail
13/12/2018	20 B avenue Brezin	création de quatre velux
20/12/2018	4 Place St Louis	Installation de nouvelles enseignes sur les façades
26/12/2018	178 Grande rue	Enseigne
27/12/2018	11 rue Henri Regnault	changement peinture de façade - RAL 7031

### **DECLARATIONS PREALABLES REFUSEES OU ANNULEES**

27/08/2018	10 Rue de l'Ermitage	Transformation de 2 caves en chambre
27/08/2018	29 avenue Henri Bergson	changement des menuiseries extérieures
28/08/2018	11 rue de Verdun	transformation d'un garage en chambre
05/09/2018	96 Grande Rue	mise en place de 3 fenêtres de toit
11/09/2018	18 Place St Louis	Travaux divers
04/10/2018	52 rue des Croissants	réfection clôture côté rue+ changement grilles et portails
19/11/2018	11 rue de Verdun	Transformation d'un garage + place stationnement

29/11/2018	13 bis place saint louis	aérienne
29/11/2018	15 rue du Marquis de Mores	Enseigne
30/11/2018	14 rue Raymond Poincaré	création d'un portail et d'un bateau Destruction du garage existant, et reconstruction à l'identique + création d'une nouvelle place de stationnement

### **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES**

27/08/2018	8 Bis rue de l'Ermitage	Surélévation de la maison existante
27/08/2018	5 rue de la Côte de l'Aimant	Extension maison individuelle
28/08/2018	14 rue du Regard	Construction d'une maison
11/09/2018	20 Avenue du Parc de Craon	Surélévation de 61 m2 - garage - clôtures et portail
18/09/2018	41 rue Frédéric Clément	Extension d'une maison individuelle
19/09/2018	85 rue Jean Mermoz	Extension
19/09/2018	2 ave Léonce Bucquet	Construction de deux maisons individuelles groupées R+1 et R+1+ Combles sur sous-sol partiel
01/10/2018	15 Chemin des Vignes	surélévation partielle et construction d'une annexe à usage de garage à 2 roues
04/10/2018	31 rue de la Rangée	Surélévation et extension d'une maison
04/10/2018	12 B rue Civiale	Surélévation et extension de la construction
04/10/2018	26 Ave de Brétigny	transformation du garage en pièces habitables
06/11/2018	16 rue du 19 Janvier	construction d'une maison
07/11/2018	14 rue Guynemer	Reconversion d'un immeuble de bureaux en logements
14/11/2018	6 chemin des Gaudonnes	surélévation et extension après démolition.
26/11/2018	14 rue du Regard	Changement des toitures et revêtement zinc
27/11/2018	8 à 12 Bis rue des Suisses	Construction d'une maison
28/11/2018	1 Cottage Henri Dunant	Construction de 66 logements collectifs dont 20 logements sociaux
03/12/2018	50 rue Henri Regnault	Transfert de dossier
05/12/2018	13 rue Sylvain Vigneras	Travaux sur construction existante
18/12/2018	6 rue du Docteur Roux	extension et rénovation d'une maison individuelle, démantèlement et création d'un balcon
18/12/2018	24 rue de la République	Création d'un bâtiment R+3+combles
18/12/2018	35 rue Jean Mermoz	Réhabilitation et agrandissement maison individuelle
18/12/2018	18 Place Saint Louis	construction d'une maison individuelle
		Installation d'une tente provisoire (10x15m) pour stockage de matériel

### **PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSES OU ANNULES**

21/08/2018	20 B avenue Brézin	Construction de 10 logements
27/08/2018	5 rue de Toulon	Surélévation d'une partie de la maison
27/08/2018	5 rue de Toulon	Construction d'une petite maison en R+1 respectant la réglementation thermique en vigueur
01/10/2018	18 avenue Foch	Division en 3 lots + constructions
14/11/2018	18 rue du 19 janvier	Modification des ouvertures sur les façades

## MARCHÉS CONCLUS EN 2018 PAR LA COMMUNE DE GARCHES

La liste des marchés publics conclus en 2018 fait l'objet d'un affichage en Mairie, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, ainsi que sur le site Internet de la Ville, [www.ville-garches.fr](http://www.ville-garches.fr); rubrique Mairie, « marchés publics », liste des marchés publics conclus en 2018 par la ville de Garches.

## CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

**Séance du 18 septembre 2018**

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 27 JUIN 2018

Le procès-verbal de la réunion du comité de la Caisse des Ecoles du 27 juin 2018 est approuvé à l'unanimité par le Comité

### DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE ÉCOLES : EXPOSÉS DES SITUATIONS A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du comité accordent à l'unanimité :

- Le tarif plancher jusqu'au 31 août 2018 à deux familles.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du 20 septembre 2018**

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2018 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### AIDE FINANCIERE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE SKI A DESTINATION DES JEUNES GARCHOIS :

Le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Association « Garches évènements » une aide financière de 3.200 € pour l'organisation, e, février 2019, d'un séjour d'hiver à destination de sept jeunes Garchois, dont les familles sont en difficultés sociales ou financières.

### AIDES FINANCIERES

Le Conseil d'Administration étudie, ensuite, deux demandes d'aides financières.

**Séance du 28 novembre 2018**



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2018 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

CESSION A LA VILLE DE GARCHES DE TROIS PARCELLES DETENUES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DANS LA RESIDENCE GUYNEMER, 30 , 32 ET 34 GRANDE RUE :

Le Conseil d'administration du C.C.A.S,

- approuve, à l'unanimité, la cession à la Ville de Garches des parcelles cadastrées section AH n° 311, 312, 313, couvrant une superficie de 2 035 m<sup>2</sup> sises 30, 32 et 34 Grande Rue moyennant le prix de 1.527.000 € selon l'estimation de France Domaine,
- approuve, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative suivante :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses**

Crédits en augmentation

Imputation	libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
678-01	Autres charges exceptionnelles	0 €	+ 206 903,80 €	206 903,80 €

**Recettes**

Crédits en augmentation

Imputation	libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
7474-01	Participation de la commune de Garches	215 000 €	+ 206 903,80 €	421 903,80 €

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

**Recettes**

Crédits en augmentation

Imputation	libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
024-01	Produit des cessions d'immobilisations	0 €	+ 1 527 000 €	1 527 000 €

- désigne l'étude notariale de Garches pour dresser les actes à intervenir.
- Autorise le Maire, Président du CCAS ou son mandataire à signer les actes dans ce but
- Autorise le Maire, Président du CCAS à solliciter des Ministères du budget et des collectivités territoriales l'autorisation de reprendre l'excédent prévisionnel d'un montant de 1.527.000 € de la section d'investissement du compte administratif 2018 en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

RENONCEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A EXERCER LA COMPETENCE EN MATIERE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE RSA :

Le Conseil d'administration du C.C.A.S, décide, à l'unanimité, de renoncer à exercer la compétence en matière d'instruction des demandes de RSA.

Cette décision prendra effet dès la reprise, par les services départementaux de l'instruction des demandes de RSA des personnes résidant dans la commune.

ALLOCATION DE FIN D'ANNEE 2018 :

Le conseil d'administration du C.C.A.S, décide, à l'unanimité, de reconduire, pour fin 2018, l'allocation de fin d'année, accordée aux bénéficiaires de l'allocation communale complémentaire et de maintenir son montant à 40 € pour une personne seule et 50 € pour un couple.

AIDES FINANCIERES

Le Conseil d'Administration étudie, ensuite, deux demandes d'aides financières.

### **Séance du 18 décembre 2018**

#### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2018 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE L'AGMAD :

Le conseil d'administration du CCAS, décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de subventionnement de l'AGMAD et d'autoriser le Maire, Président du CCAS, à signer cette convention à intervenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, entre le Centre Communal d'Action Sociale de Garches et l'Association Garchoise de Maintien à Domicile.

#### CONVENTION ENTRE LE CIDFF 92 DE NANTERRE ET LE CCAS DE GARCHES POUR LA TENUE D'UNE PERMANENCE JURIDIQUE :

Le conseil d'administration du CCAS, décide, à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention à intervenir entre le CCAS de Garches et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Nanterre, en vue de la tenue, à compter de janvier 2019, d'une permanence d'information juridique et d'accès aux droits, et d'autoriser le Maire, Président du CCAS, à signer cette convention.

#### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « NOUVELLES VOIES » :

Le conseil d'administration du CCAS, décide, à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention de partenariat, renouvelée avec l'Association Nouvelles Voies, et d'autoriser le Maire, Président du CCAS à signer cette convention.

#### AIDES FINANCIERES

Le Conseil d'Administration étudie, ensuite, trois demandes de prises en charge mutuelle et deux demandes d'aides financières.

### **TERRITOIRE « PARIS OUEST LA DÉFENSE »**

### **Séance du 24 septembre 2018**

#### OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre, le Conseil de territoire dûment convoqué le dix-huit septembre par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni au théâtre de la Garenne-Colombes, 22 avenue de Verdun 1916. Après en avoir délibéré, le conseil de territoire

- Déclare installée dans ses fonctions de conseiller de territoire Madame Raymonde Madrid.
- Approuve le compte-rendu de la séance du 26 juin 2018,
- Décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Alain RAIMBAULT en qualité de secrétaire de séance à main levée,
- Prend acte des décisions prises par le président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Daniel Guiraud, vice-président de la métropole du grand Paris en charge de la stratégie environnementale et pilote du PCAEM, le conseil de territoire échange avec les intervenants sur ces sujets.

#### ADOPTION DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ Valide le diagnostic, la stratégie, le bilan de la concertation, le plan d'actions et son dispositif de suivi et d'évaluation ainsi que le rapport d'évaluation environnementale de son plan climat-air-énergie territorial.
- ❖ Arrête le projet de plan climat-air-énergie territorial.
- ❖ Dit que la présente délibération ainsi que le projet de plan arrêté seront notifiés au conseil de la Métropole du Grand Paris, qui disposera alors d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce sujet, ainsi qu'à l'ensemble des institutions et collectivités concernées (préfet de la région Ile-de-France, président du conseil régional d'Ile-de-France, président du conseil départemental maires du territoire, présidents des organismes consulaires compétents sur le territoire, autorités organisatrices mentionnées à l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales présentes sur le territoire et gestionnaires de réseaux d'énergie)

#### APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT A COURBEVOIE, LEVALLOIS ET PUTEAUX (PRESTATIONS DE BASE), AINSI QUE RUEIL-MALMAISON, SURESNES ET VAUCRESSON (PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES)

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le principe de la concession du service public d'assainissement pour les villes de Courbevoie, Puteaux et Levallois (prestation de base), et pour les villes de Rueil-Malmaison, Suresnes et de Vaucresson (prestations supplémentaires éventuelles)
- ❖ Précise que le contrat de concession sera conclu pour une durée de 5 ans pour une échéance au 31 mars 2024.
- ❖ Ajoute que le délégataire assurera la responsabilité du bon fonctionnement des ouvrages et de la continuité du service d'assainissement collectif 24h/24h (collecte, transport et entretien), à ses risques et périls, qu'il se rémunérera notamment sur les recettes perçues sur les usagers du service (autres que celles collectées pour le compte de l'autorité délégante)
- ❖ Souligne que le délégataire versera à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense une redevance d'occupation des sols ainsi qu'une redevance de contrôle.

#### EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019 POUR L'HOPITAL FOCH

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve pour l'année 2019, l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au bénéfice de l'hôpital Foch situé à Suresnes.

#### EXONERATION DE CFE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE VENTE DE LIVRES NEUFS AU DETAIL LABELLISES « LIBRAIRIE INDEPENDANTE DE REFERENCE »

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence »

#### MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET ANNEXE PEP'IT

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Rappelle que l'amortissement linéaire est retenu,
- ❖ Modifie le barème des amortissements de l'EPT Paris Ouest La Défense (voir grille)

## ADOPTION DES DECISIONS MODIFICATIVES N°2 DU BUDGET PRINCIPAL ET N°1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Adopte par chapitre la décision modificative n°2 du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2018.
- ❖ Adopte par chapitre la décision modificative N°1 du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2018.
- ❖ Dit que le détail des montants par chapitre pour chacun des budgets figure en annexe de la présente délibération.

## DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH DE LEVALLOIS

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Désigne en tant que personne qualifiée au conseil d'administration de l'office public de l'habitat de Levallois : Monsieur Michel de LARDEMELLE.

## COURBEVOIE – MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 vote contre s'étant manifesté,

- ❖ Approuve les modifications apportées après enquête.
- ❖ Approuve le dossier de modification n°5 du plan local d'urbanisme de Courbevoie.
- ❖ Précise :
  - qu'en application des dispositions de l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT Paris Ouest La Défense et en mairie de Courbevoie, mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département ce qui la rendra exécutoire. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Ouest La Défense.
  - Que le dossier de modification n°5 du plan local d'urbanisme de Courbevoie sera tenu à la disposition du public en mairie de Courbevoie, auprès du service de l'urbanisme.
  - Que la présente délibération sera exécutoire à compter de son affichage et de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

## LA GARENNE-COLOMBES – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU (MODIFICATION N°9 / MOFIFICATION SIMPLIFIEE N°2)

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la Garenne-Colombes.
- ❖ Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense.

## GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITEE PAR LA SOREQA DANS LE CADRE DE SA CONCESSION D'AMENAGEMENT SUR LE SECTEUR NEUILLY-DIDEROT A NANTERRE

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Accorde sa garantie d'emprunt à la Soreqa, au capital de 150 000 euros, sise 8 boulevard d'Indochine 75019 Paris, RCS Paris n°521 804 237, à hauteur de 80%, soit 2 160 000 euros (DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE EUROS), pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant principal de 2 700 000 euros (DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS) que la Soreqa se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12 boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024

NANTERRE Cedex, ayant pour n° d'identification unique 349 974 931 RCS Nanterre, selon les modalités suivantes :

- Montant total : 2 700 000 euros
  - Durée : 4 ans et 3 mois
  - Mode d'amortissement du capital : In fine (échéance 31/10/2022)
  - Périodicité des échéances des intérêts : trimestrielle
  - Taux fixe : 0,67%
  - Taux variable : Euribor 3 mois +0,67%
- ❖ Précise que cette garantie est accordée sous réserve de la conclusion du contrat de prêt dans un délai de deux ans à compter du jour de la notification de la présente délibération.
  - ❖ Accorde sa garantie sous les conditions suivantes :
    - La garantie de l'EPT Pold est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
    - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec avis de réception du Crédit Coopératif, l'EPT Pold s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
  - ❖ S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
  - ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à intervenir au nom de l'EPT Pold au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et la Soreqa et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.
  - ❖ Renonce à opposer au Crédit Coopératif la convention de garantie que l'EPT Pold a éventuellement conclu avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE – DELEGATION A LA SOREQA SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L213-3

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Décide de retirer la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain renforcé et du droit de priorité à la commune de Nanterre sur l'îlot « Lénine-Poincaré » tel que délimité sur le plan ci-annexé et de les déléguer à la Soreqa.
- ❖ Précise que par cette délégation, le délégataire obtient la maîtrise complète du processus de préemption et en conséquence est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemptions et d'utilisation du ou des biens préemptés.
- ❖ Précise que les délégations consenties à la commune de Nanterre par délibération n°14 (35/2017) du conseil de territoire du 29 juin 2017 au sein de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Boule-Grands Axes » hors d'îlot « Lénine-Poincaré » sont maintenues.

#### ACQUISITION DE PARTS DU CAPITAL DE LA SPL RUEIL AMENAGEMENT

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Décide l'acquisition des parts cédées par la ville de Suresnes dans le capital de la société publique locale Rueil Aménagement, représentant 3% du capital de cette société et correspondant à 30 actions d'une valeur nominative de 225 euros, pour un montant total de 6.750 euros.
- ❖ Approuve la convention de cession d'actions de la société publique locale « Rueil Aménagement » entre la ville de Suresnes et l'EPT
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer l'acte d'acquisition, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.
- ❖ Désigne Madame Carole RUCKERT et Monsieur David Bousso comme représentants du conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la société publique locale Rueil Aménagement.
- ❖ Désigne Madame Carole RUCKERT comme représentant du conseil de territoire pour les assemblées générales de la société publique locale Rueil Aménagement.

## ZAC RUEIL 2000 EXTENSION A RUEIL-MALMAISON – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE ET BILAN FINANCIER 2017

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le compte-rendu d'activité et le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement de la ZAC Rueil 2000 Extension, tel que présenté au 31 décembre 2017 en annexe de la présente délibération, qui s'équilibre pour cet exercice en dépenses et recettes à la somme de 266.363.000,00 € HT

## OPERATION D'AMENAGEMENT SECTEUR USP 20 DU PLU, RUE PIERRE BROSSOLETTE ET D'ESTIENNE D'ORVES A RUEIL-MALMAISON – COMPTE-RENDU FINANCIER 2017

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement située rue Pierre Brossolette et rue d'Estienne d'Orves à Rueil-Malmaison, tel que présenté au 31 décembre 2017 en annexe de la présente délibération, qui se solde après impôt par un résultat prévisionnel d'un montant de 380.000 € HT.
- ❖ Prend acte du tableau récapitulatif des acquisitions foncières réalisées par la SPLA Rueil Aménagement pour cette opération durant l'exercice comptable 2017, tel que présenté ci-dessus.

### **Séance du 24 septembre 2018**

#### OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre, le bureau territorial dûment convoqué le dix-huit septembre par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à La Garenne-Colombes, 22 avenue de Verdun 1916.

Après en avoir délibéré, le bureau territorial

- Approuve le compte-rendu de la séance du 26 juin 2018,
- Décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Jacques GAUTIER en qualité de secrétaire de séance à main levée,
- Prend acte des décisions prises par le président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

#### CONVENTION TRIPARTITE DE DELEGATION D'UNE MAITRISE D'OUVRAGE VISANT A REALISER DES TRAVAUX D'URGENCE POUR ASSURER LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES AUTOUR DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DIT « MH3 LE LIBERTE » A NANTERRE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve Le projet de convention tripartite de délégation d'une maîtrise d'ouvrage entre l'EPT, la société Enerthem et le syndicat des copropriétaires de la résidence « LE LIBERTE » et les annexes.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président à signer ladite convention.

#### RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Décide le recours au contrat d'apprentissage,
- ❖ Décide de conclure dès la rentrée scolaire 2018, deux contrats d'apprentissage,
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

### RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Autorise le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période pouvant aller jusqu'à six mois pendant une même période de 12 mois allant du 1er octobre 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2019 inclus.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

### VOTE ELECTRONIQUE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Décide de recourir au vote électronique comme modalité unique de vote pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018 et, conformément à l'article 4 du décret N° 2014-793 du 9 juillet 2014, et fixe les modalités du vote électronique.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le protocole d'accord préélectoral rédigé par la Direction des Ressources Humaines en concertation avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'Etablissement public territorial Paris Ouest la Défense.

### CONSULTATION POUR LES FOURNITURES DE BUREAU

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le lancement de la procédure allotie, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de conclure les contrats pour les fournitures de bureau.
- ❖ Autorise le Président à signer lesdits contrats et à prendre toute mesure concernant leur exécution.

### AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) A PUTEAUX

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion de l'avenant n°2 au contrat n°16377 relatif à la collecte et au traitement des Déchets d'Activités à Risques Infectieux (DASRI) à Puteaux conclu avec la société ELIDEC SANTE, portant transfert du contrat à la société PROSERVE DASRI.
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

### QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION Pré-O

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'association Pré-O
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président à signer ladite convention.

### COURBEVOIE « VILLAGE DELAGE » - ACQUISITION DE DEUX PAVILLONS SIS AU 23, RUE DES MINIMES, PARCELLE CADASTREE AP 45

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve l'acquisition des lots 5 et 6 de la copropriété sis 23 rue des Minimes, sur la parcelle cadastrée AP 45, au prix de 550.000 €
- ❖ Approuve l'acquisition des lots 1, 2, 3, 4 et 7 de la copropriété sis 23 rue des Minimes, sur la parcelle cadastrée AP 45, au prix de 1 046 000 €
- ❖ Autorise le Président à signer tous les actes afférents.

COURBEVOIE « VILLAGE DELAGE » - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE  
TRIPARTITE EPT-VILLE-EPFIF

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention d'intervention foncière tripartite entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, la ville de Courbevoie et l'établissement public foncier d'Ile-de-France, ainsi que le protocole d'intervention qui y est annexé.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention d'intervention foncière tripartite et ses annexes.

AMENAGEMENT / ZAC DES CHAMPS-PHILIPPE – COMMERCIALISATION DE L'ILOT  
VERDUN NORD – ATTRIBUTION DU LOT

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le choix de l'offre du promoteur PITCH PROMOTION pour la commercialisation de l'îlot Verdun nord (section A, numéro 13 pour partie)
- ❖ Prend acte qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée au promoteur PITCH PROMOTION, sise 6 rue de Penthièvre à Paris (75008)

AVENANT N°1 PORTANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DE  
L'ECO-QUARTIER DES BERGERES A PUTEAUX – BASSINS D'AGREMENT

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Indique que l'avenant entre en vigueur à compter de sa notification.
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

AVENANT N°1 PORTANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DE  
L'ECO-QUARTIER DES BERGERES A PUTEAUX – OUVRAGES D'ART

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n° 18094 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier des Bergères à Puteaux (lot N°4 « Ouvrages d'art ») conclu avec les sociétés SEGEX (mandataire), et ECMB.
- ❖ précise que cet avenant porte sur des travaux supplémentaires pour un montant de 8.190 € HT
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

AVENANT N°1 PORTANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DE  
L'ECO-QUARTIER DES BERGERES A PUTEAUX – CHAUFFAGE URBAIN (CONTRAT N°  
18097)

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n° 18097 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier des Bergères à Puteaux – Chauffage urbain (lot N°7A « Travaux de génie civil, viabilités et aménagements de la sous-station primaire d'échange ») conclu avec les sociétés SRBG (mandataire), et VALENTIN TP.
- ❖ précise que cet avenant porte sur des travaux supplémentaires, liés notamment à l'augmentation de la puissance électrique dans la sous-station, pour un montant de 16.300 € HT
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

AVENANT N°1 PORTANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DE  
L'ECO-QUARTIER DES BERGERES A PUTEAUX – CHAUFFAGE URBAIN (CONTRAT N°  
18099)

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n° 18099 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier des Bergères à Puteaux – Chauffage urbain (lot N°7C « Canalisations ») conclu avec les sociétés SRBG (mandataire), et VALENTIN TP.



- ❖ précise que cet avenant porte sur des travaux supplémentaires, notamment la réalisation de terrassements complémentaires, la mise en œuvre de sablon, le nettoyage tranchée îlot 5, les remblais des tranchées et traversée contre allée Général de Gaulle dans le cadre du réseau de chauffage urbain desservant la ZAC des Bergères, pour un montant de 43.403,20 € HT
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

AVENANT N°1 PORTANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN GYMNASSE DANS LA ZAC DES BERGERES A PUTEAUX (CONTRAT N° 18113)

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve l'avenant n°1 au contrat n° 18113 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase dans la ZAC des Bergères à Puteaux (lot N°3 « Electricité courants forts/courants faibles-plomberie/sanitaires-Chauffage/Ventilation/Climatisation/GTB ») conclu avec la société EIFFAGE ENERGIES.
- ❖ précise que cet avenant porte sur des travaux supplémentaires, pour un montant de 203.698,93 € HT
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

ZAC DE L'ARSENAL A RUEIL MALMAISON – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMMENTS PUBLICS POUR LE LOT R

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Adopte les termes d'une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC de l' Arsenal, à intervenir entre l'EPT POLD, la société SCCV RUEIL ARSENAL BONS RAISINS, représentée par Monsieur Christophe BAQUE, domiciliée 17-19 rue Michel Le Comte à Paris (75003), et la SPL Rueil Aménagement, aménageur de la ZAC de l' Arsenal à Rueil-Malmaison.
- ❖ Prend acte que cette convention met à la charge du constructeur pétitionnaire, la société SCCV RUEIL ARSENAL BONS RAISINS, représentée par Monsieur Christophe BAQUE une participation financière d'un montant forfaitaire de 4.411.500,00 € (quatre millions quatre cent onze mille cinq cents euros) que la SPL Rueil Aménagement affectera à la réalisation des équipements publics de la ZAC de l' Arsenal, dont la liste figure au programme des équipements publics de la ZAC, tels qu'approuvé par délibération n° 162 du 7 juillet 2016 précitée.
- ❖ Prend acte que ce montant sera versé directement par le constructeur pétitionnaire à la SPL Rueil Aménagement selon les modalités financières définies ci-dessus.
- ❖ Autorise en conséquence, le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes.

ZAC DE L'ARSENAL A RUEIL MALMAISON – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMMENTS PUBLICS POUR LE LOT A4

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Adopte les termes d'une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC de l' Arsenal, à intervenir entre l'EPT POLD, la société SCCV RUEIL ARSENAL BONS RAISINS, représentée par Monsieur Christophe BAQUE, domiciliée 17-19 rue Michel Le Comte à Paris (75003), et la SPL Rueil Aménagement, aménageur de la ZAC de l' Arsenal à Rueil-Malmaison.
- ❖ Prend acte que cette convention met à la charge du constructeur pétitionnaire, la société SCCV RUEIL ARSENAL BONS RAISINS, représentée par Monsieur Christophe BAQUE une participation financière d'un montant forfaitaire de 1.325.100,00 € (un million trois cent vingt-cinq mille cent euros) que la SPL Rueil Aménagement affectera à la réalisation des équipements publics de la ZAC de l' Arsenal, dont la liste figure au programme des équipements publics de la ZAC, tels qu'approuvé par délibération n° 162 du 7 juillet 2016 précitée.
- ❖ Prend acte que ce montant sera versé directement par le constructeur pétitionnaire à la SPL Rueil Aménagement selon les modalités financières définies ci-dessus.
- ❖ Autorise en conséquence, le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes.

## CHARTRE ECOQUARTIER POUR LES QUARTIERS LIBERTE ET MONT-VALERIEN DE LA VILLE DE SURESNES

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve l'adhésion à la charte éco-quartier pour les quartiers Liberté et Mont-Valérien de la ville de Suresnes.
- ❖ Décide d'autoriser le Président à signer la charte EcoQuartier avec l'association « Liberté-Mont-Valérien » et la ville de Suresnes.

**Séance du 6 novembre 2018**

### OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le six novembre, le Conseil de territoire dûment convoqué le trente et un octobre par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Suresnes, dans la salle des fêtes, 2 rue Carnot.

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire

- Approuve le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2018,
- Décide à l'unanimité, d'élire Madame Nathalie Etzenbach-Huguenin en qualité de secrétaire de séance à main levée,
- Prend acte des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

### REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE VAUCRESSON AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Conseil de territoire, après délibération,

- ❖ Prend acte du remplacement de Monsieur Eric FLAMAND par Monsieur Christophe MOULLEBERTEAUX, élu municipal non conseiller territorial pour siéger au sein de la commission des finances, dans la mesure où la ville de ne dispose pas de conseillers territoriaux en nombre suffisants.

### LA GARENNE-COLOMBES – ZAC DES CHAMPS-PHILIPPE – MODIFICATION DE LA ZAC

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ Approuve l'initiative tendant à la modification de la ZAC des Champs-Philippe à la Garenne-Colombes conformément à la notice annexée.
- ❖ Approuve dans le cadre de la concertation préalable, les objectifs poursuivis suivants :
  - Réduire le périmètre de la ZAC des Champs-Philippe par retrait du site RATP et de ses franges ainsi que la partie résiduelle du site PSA pour permettre un aménagement cohérent d'ensemble sur le secteur « PSA/RATP/Charlebourg » conformément au plan annexé.
  - Diminuer le programme global des constructions par la suppression de la constructibilité affectée aux emprises précitées, à savoir 69.000 m<sup>2</sup> de SDP de bureaux.
- ❖ Fixe les modalités de la concertation relative à la modification de la ZAC des Champs-Philippe telles que précisées en *supra*.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à procéder à toutes les formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.
- ❖ Dit qu'une copie de la présente délibération sera adressée au Maire de la ville de la Garenne-Colombes et au Préfet des Hauts-de-Seine.
- ❖ Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicités obligatoires.

### LA GARENNE-COLOMBES – SECTEUR D'AMENAGEMENT – « PSA6ratp-CHARLEBOURG » - INTERVENTION DE PARIS LA DEFENSE

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ Prend acte de l'intervention de l'établissement public Paris La Défense sur le site PSA et le secteur Charlebourg suite à la délibération en date du 27 septembre 2018 précitée.

- ❖ Se déclare favorable à l'extension de l'intervention de l'établissement public Paris La Défense au site RATP et franges urbaines attenantes ainsi que la partie résiduelle du site PSA, à l'issue de la modification de la ZAC des Champs-Philippe.
- ❖ Prend acte que l'établissement public Paris La Défense fixera les objectifs et les modalités de la concertation préalable relative à l'aménagement au secteur « PSA-RATP-Charlebourg » au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.
- ❖ Prend acte que l'établissement public Paris La Défense conduira ladite concertation tout au long de l'élaboration du projet d'aménagement.
- ❖ Dit qu'une copie de la présente délibération sera adressée au maire de la commune de la Garenne-Colombes, au Président de l'établissement public Paris La Défense et au Préfet des Hauts-de-Seine.

#### SURESNES – AVENANT N°5 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE L'ILOT « EMILE DUCLAUX »

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la signature de l'avenant n°5 au traité d'aménagement « Emile Duclaux »
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer l'avenant n°5 au traité d'aménagement « Emile Duclaux »

#### PACTE FINANCIER ET FISCAL ET REGLEMENT DU BUDGET 2018

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le pacte financier et fiscal, tel qu'annexé à la présente délibération.
- ❖ Approuve le règlement financier du budget 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **Séance du 13 novembre 2018**

#### OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le bureau territorial dûment convoqué le sept novembre par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Rueil Malmaison, dans la salle forêt du Prieuré, 10 Boulevard Solférino.

Après en avoir délibéré, le bureau territorial

- Approuve le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2018.
- Décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Philippe JUVIN en qualité de secrétaire de séance à main levée,
- Prend acte des décisions prises par le président en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016.

#### CONTRATS DE PRESTATIONS DE CONSEIL JURIDIQUE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion des contrats relatifs à :
  - Lot n°1 : Droit administratif général, avec le cabinet SELAS ADAMAS sis 55 boulevard des Brotteaux à LYON (69455)
  - Lot n°2 : Fonction publique, le cabinet LANDOT & ASSOCIES sis 11 boulevard Brune à PARIS (75014)
  - Lot N°3 : Finances publiques, le cabinet LANDOT & ASSOCIES sis 11 boulevard Brune à PARIS (75014)
  - Lot N°4 : Aménagement/habitat, le cabinet FIDAL sis Tour Prisma 4/6 avenue d'Alsace à PARIS (92982)
- ❖ Indique que chaque lot constitue un contrat distinct et est :
  - Un accord-cadre mono-attributaire de services,
  - Traité à prix unitaires et s'exécute par bons de commande,
  - Conclu sans montant minimum ni maximum,
  - D'une durée d'un an à compter de sa notification et reconductible trois fois pour la même durée.
- ❖ Autorise le Président à signer lesdits contrats et à prendre toute mesure concernant leur exécution.

### CONTRAT RELATIF A LA FOURNITURE DE PAPIER SPECIFIQUE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion du contrat relatif à la fourniture de papier spécifique avec la société INAPA France sise 11 rue de la Nacelle à VILLABE (91100)
- ❖ Indique que le contrat est :
  - Un accord-cadre mono-attributaire de fournitures,
  - D'une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire et reconductible trois fois pour la même durée,
  - Traité à prix unitaires et s'exécute par bons de commande,
  - Conclu sans minimum ni maximum.
- ❖ Autorise le Président à signer ledit contrat et à prendre toute mesure concernant son exécution.

### INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Décide d'allouer à Monsieur Stéphane LEMOINE, comptable public, une indemnité de conseil avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2018 jusqu'au 30 novembre 2019.
- ❖ Dit que le montant de cette indemnité est égal à 100% du montant maximum réglementaire.

### CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE ET DES ENERGIES NOUVELLES (IFPEN) ET LA VILLE DE RUEIL-MALMAISON

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention-cadre de partenariat entre l'Institut Français du Pétrole et des Energies Nouvelles (IFPEN), la ville de Rueil-Malmaison et l'EPT pour la consolidation et le renforcement des actions dans les domaines du numérique, de la transition énergétique et écologique, de l'entrepreneuriat.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toute mesure concernant son exécution.

### PRIX DE L'INNOVATION PARIS OUEST LA DEFENSE 2018

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le versement d'une somme de 5.000 € à chacun des huit lauréats au titre de l'innovation POLD 2018 : le Chainon manquant, Veesion, Solylend, Elkosim, R-Pur, Cycloponics, Tryon, et Nap&up.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer tous les documents y afférents et à les exécuter.

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CERCLE POUR LA GESTION D'UNE RESSOURCERIE®

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve le versement par l'EPT Paris Ouest La défense d'une subvention à l'association Le cercle pour la poursuite de l'activité de Ressourcerie® sur le territoire de l'EPT Paris Ouest la Défense d'un montant de 53 030 €
- ❖ Précise que cette subvention sera versée à l'association Le Cercle à la signature de la convention.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer la convention relative au versement de ladite subvention et à signer tout acte afférent avec l'association Le Cercle.

### CONVENTION DE GOUVERNANCE DES DECHETERIES FIXES ET MOBILES

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de gouvernance des déchèteries fixes et mobiles entre le Sycotom et l'établissement public territorial paris ouest la Défense.
- ❖ Autorise le Président à signer ladite convention.

## DECISION-CADRE RELATIVE A LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE COFINANCEMENT AVEC LES PARTENAIRES DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION NPNRU A NANTERRE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la convention de cofinancement allouée par la caisse des dépôts et consignations portant sur « l'étude diagnostic des pratiques de mécanique sauvage et recherches d'alternatives » et « l'étude de marché / faisabilité Tours Aillaud »
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention.
- ❖ Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer les conventions de cofinancement à venir allouées par les signataires du protocole de préfiguration NPNRU.

## ECO QUARTIER DES BERGERES A PUTEAUX – LOT N°12/13 – MODIFICATION DU PROGRAMME ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la modification du programme du lot 12/13 de l'Eco Quartier des Bergères pour permettre à la SAS PUTEAUX CHARCOT BERGERES de réaliser une surface de plancher maximale de 21 773,10 m<sup>2</sup> de surface de plancher dont 12 382,90 m<sup>2</sup> de logements en accession libre, 5 079,10 m<sup>2</sup> en bureaux et 4 311,10 m<sup>2</sup> en commerces.
- ❖ Approuve l'augmentation de la charge foncière pour un montant de 486.425 ,00 € HT, également assujéti à la TVA selon le taux en vigueur.
- ❖ Approuve le calendrier prévisionnel modifié pour le lot n°12/13 de la ZAC Charcot de l'Eco Quartier des Bergères comme suit :
  - La promesse de vente sera régularisée avec la SAS PUTEAUX CHARCOT BERGERES, ou toute personne physique ou morale substituée avec l'accord de l'EPT, au plus tard le 29 mars 2019,
  - L'acte authentique de vente sera signé au plus tard le 30 septembre 2019.
- ❖ Approuve le réajustement du versement des paiements en conséquence de ce nouveau calendrier prévisionnel, à savoir :
  - Paiement de 50% du prix de la vente HT (incluant les 10%versés à la signature de la promesse de vente, soit au plus tard le 29 mars 2019), augmenté du montant de la TVA au taux qui sera en vigueur et exigible sur la totalité du prix de vente, au jour de la signature de l'acte authentique de vente, soit le 30 septembre 2019 au plus tard.
  - Paiement des 50% restants du prix de la vente HT un an après l'acte authentique de vente garanti par la remise le jour même d'une Garantie Autonome de Paiement à Première Demande (GAPPD) qui pourra être mise en jeu jusqu'à deux mois au-delà de la date d'exigibilité du paiement desdits 50%.
- ❖ Précise que toutes les autres charges et conditions contenues dans l'acte d'engagement et le dossier de consultation d'acquéreurs demeurent inchangées.
- ❖ Dit que la présente décision est sans incidence sur les modalités d'acquisition et de cession, telles qu'elles sont prévues dans la convention de prise en charge provisoire des missions relatives à l'aménagement des ZAC en régie non reconnues d'intérêt métropolitain sur le territoire de la commune de Puteaux.

## TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ECO-QUARTIER DES BERGERES A PUTEAUX – VRD, ECLAIRAGE PUBLIC, ELECTRICITE, SIGNALISATION TRICOLERE (SLT)

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n° 18091 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier des Bergères à Puteaux (lot n°1 « voirie et réseaux divers (VRD), éclairage public, électricité BT, signalisation lumineuse tricolore (SLT) ») conclu avec les sociétés WATELET (mandataire) et ENTRA.
- ❖ Précise que cet avenant porte sur des travaux supplémentaires pour un montant de 307 067,28 € HT
- ❖ Informe que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ Indique que l'avenant entre en vigueur à compter de sa notification.
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

### TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ECO-QUARTIER DES BERGERES A PUTEAUX – COUVERTURE DE LA RD 913

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n°18096 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier des Bergères à Puteaux (lot n°6 « Couverture de la RD 913 ») conclu avec les sociétés RAZEL-BEC (mandataire), et SEGEX.
- ❖ Précise que cet avenant porte sur des travaux supplémentaires, pour un montant de 346 120,92 € HT.
- ❖ Informe que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ Indique que l'avenant entre en vigueur à compter de sa notification.
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

### TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN GYMNASE DANS LA ZAC DES BERGERES A PUTEAUX

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve l'avenant n°2 au contrat n°18112 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase dans la ZAC des Bergères à Puteaux (lot n°2 « Cloisons/Doublages/Faux-plafonds – Menuiseries intérieures – Revêtements de sols simples – Carrelage / Faïences – Peinture »)
- ❖ Précise que cet avenant porte sur des travaux supplémentaires, pour un montant de 549 837,75 € HT.
- ❖ Informe que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ Indique que l'avenant entre en vigueur à compter de sa notification.
- ❖ Autorise le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

### TRANSACTION AVEC LA SOCIETE VALPAR IMMO AU TITRE DES PRESTATIONS DE DEPOLLUTION REALISEES AU SEIN DE LA ZAC PRESSENSE A PUTEAUX

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve la signature du protocole transactionnel avec la société VALPAR IMMO prévoyant la désignation au profit de la ville d'une somme de 300.000 € dans un délai de 10 jours suivant la signature du protocole.
- ❖ Autorise le Président à signer ledit protocole et à prendre toute mesure concernant son exécution.

### ZAC RUEIL 2000 EXTENSION A RUEIL-MALMAISON – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ Approuve les termes d'une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC Rueil 2000 Extension, à intervenir entre l'EPT Pold, la société Schneider Electric industries SAS, représentée par monsieur Patrick ZIELINSKI, et la SPL Rueil Aménagement, aménageur de la ZAC Rueil 2000 Extension à Rueil Malmaison.
- ❖ Prend acte que cette convention met à la charge du constructeur, la société Schneider Electric Industries SAS, représentée par Monsieur Patrick ZIELINSKI, une participation financière d'un montant de 541,20 € que la SPL Rueil Aménagement affectera à la réalisation des équipements publics de la ZAC Rueil 2000 Extension, dont la liste figure au programme modifié des équipements publics de la ZAC, tels qu'approuvés par délibération du conseil municipal de la ville de Rueil-Malmaison du 26 juin 2014 précitée.
- ❖ Prend acte que ce montant sera versé directement par le constructeur à la SPL Rueil Aménagement après obtention par le constructeur de la déclaration préalable purgée de tout recours.
- ❖ Autorise en conséquence le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes.

**SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »**

**Séance du 12 novembre 2018**

**OUVERTURE DE SEANCE**

L'an deux mille dix-huit, le 12 novembre, le Comité Syndical, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel FELTESSE, Directeur du Haras de Jardy, représentant la commune de Marnes la Coquette.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 25 MARS 2018**

Le procès-verbal du 25 mars 2018 est adopté à l'unanimité

**POINT FINANCIER**

Le Président propose une décision budgétaire modificative pour transférer les crédits nécessaires au remplacement d'un candélabre qui a été vandalisé par des jeunes.

Le Comité est favorable pour que ce remplacement soit entrepris car il s'agit d'une dépense qui revient au Syndicat et non à GPSO.

Le comité approuve cette proposition à l'unanimité.

**ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE**

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Résidence ISIS – robinet toilettes	2 – Piscine – cuisine du personnel
	Le 14/11/2018	Le 14/11/2018

**Analyse physico-chimique**

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1	2
				Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	8.12	8.04
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	647	632

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

**Analyse bactériologique**

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	1	2
				Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0		0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

**AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.**

**RÉDACTION** : service des Assemblées

**IMPRESSION** : Reprographie Municipale